

ROSEL Infos

Journal
d'information
de ROSEL

n° 15

juillet

99

Directeur de la
publication:
Michel LEFONDRE

Réalisation:
Brigitte GODFROY
Marie-Jo LUCAS
Hubert PERIER

Rédaction:
Lionel BLIN
Giselle CHALLE
Marc FONTAINE

Pour toutes idées
d'articles ou tous
renseignements sur
la publication,
téléphoner au :

02 31 80 33 17
Hubert PERIER

Le mot du Maire

Lorsque, en mars 1998, le conseil municipal a adopté, sur ma proposition, une délibération de mise en révision du plan d'occupation des sols (POS) de Rosel, deux raisons essentielles motivaient cette initiative. D'une part, il apparaissait utile de « mettre à plat » un document d'urbanisme n'ayant guère évolué depuis plus de 10 ans avec une situation foncière locale pratiquement gelée. D'autre part, la gestion au quotidien du document avait révélé l'existence de nombreuses dispositions réglementaires de détail excessives, inadaptées et, donc, irritantes.

Le cabinet POSMYOUCK ayant été choisi, en septembre 1998, pour conduire techniquement la révision du POS, le conseil municipal a consacré sa réunion du 28 avril 1999 à un premier débat global sur les évolutions envisageables compte tenu de la situation existante et des diverses contraintes légales pesant sur l'organisation du territoire communal. Cette séance publique a été suivie d'une réunion de travail le 27 mai dernier au cours de laquelle M. Posmyouck a présenté des propositions concernant le futur zonage, propositions qui, après un large échange de vues, ont été retenues comme bases d'élaboration du POS révisé. Ce sont ces bases qui seront présentées à l'ensemble des collectivités et services associés lors de la première réunion du groupe de travail qui aura lieu le 2 juillet prochain.

Sans remettre en cause le choix d'origine d'un développement limité et maîtrisé, d'ailleurs inscrit dans les dispositions du schéma directeur de l'agglomération caennaise qui s'imposent à nous, le POS révisé devrait comporter la délimitation de deux nouvelles zones constructibles, l'un sur le bourg en continuation du lotissement du Parc, l'autre sur Gruchy en prolongement du lotissement de la Porte des Champs. Les superficies en cause, en tenant compte de celles déjà existantes mais non concrétisées et d'un « gel » d'un secteur actuellement susceptible d'être construit, représenteront une croissance potentielle d'une centaine d'habitants supplémentaires environ. Un accord de principe s'est fait également sur l'utilité de favoriser, sur une partie restreinte de l'un ou l'autre des secteurs constructibles, la réalisation d'habitations à usage locatif. Ces hypothèses de départ nécessiteront, bien évidemment, des précisions et compléments dans les mois à venir et peuvent même connaître des inflexions. Mais, avant la fin de l'année, il devrait être possible de présenter, dans Rosel Infos, une information plus complète sur le nouveau POS communal. Affaire à suivre donc...

Et bonnes vacances à tous !!!

M. LEFONDRE

Quoi de neuf au Centre d'Animation de L'asson Rosel

Le syndicat de gestion du centre d'animation de L'asson Rosel a fait quelques travaux dans la salle des jeunes. Un faux-plafond permet d'insonoriser la salle avec un éclairage intégré. Des mises aux normes électriques ont été également réalisées.

De nouveaux responsables ont été élus le 19 juin dernier. Il s'agit d'Estelle Bourguignon, d'Aline Baruchello, de Pierre Lebosquain, de Jimmy Croisy. Le président espère que l'utilisation de la salle pendant les vacances d'été se fera harmonieusement.

DECHET MENAGERS

Depuis un an, le tri sélectif des ordures ménagères a été instauré sur l'ensemble des 43 communes du syndicat de ramassage.

Cette pratique proposée par notre syndicat et bientôt rendue obligatoire doit devenir pour chacun d'entre nous un réflexe et une habitude.

Les contrôles font ressortir des résultats encourageants. Cependant, le taux de déchets mal sélectionnés devrait être sensiblement diminué à l'avenir.

Il apparaît également que tous les foyers n'accordent pas à ce sujet l'importance qu'elle mérite. En effet, le tri sélectif a pour conséquence de diminuer les pollutions dues à l'élimination et de favoriser au maximum la valorisation des matières triées : papier, verre, métaux, cartons, plastiques, etc...

Ces procédés sont créateurs d'emplois et contribuent à la sauvegarde de notre environnement.

Concernant les déchets issus des jardins, ceux-ci peuvent être compostés (le mélange de toutes les pelouses avec divers détritres putrescibles constituent un excellent terreau).

A tous, nous recommandons la vigilance et comptons sur votre coopération.

AU DETOUR D'UNE PROMENADE...

La volonté de la municipalité affichée et mise en œuvre depuis 4 ans concernant l'aménagement de notre espace communal commence à porter ses... Fleurs.

Au gré de vos déplacements, vous avez vu « naître » ici ou là ces petits murets de pierre agrémentés de plantes fleuries.

Ceux-ci aujourd'hui au nombre de 20 et plus nombreux encore à l'avenir reçoivent l'approbation semble-t-il de tous, même si quelques dégradations ou vols sont à déplorer.

Votre satisfaction souvent exprimée à ce sujet est encourageante pour tous ceux qui en ont décidé ainsi et qui en assurent l'entretien.

ST JEAN PYROTECHNIQUE :

19 juin 1999

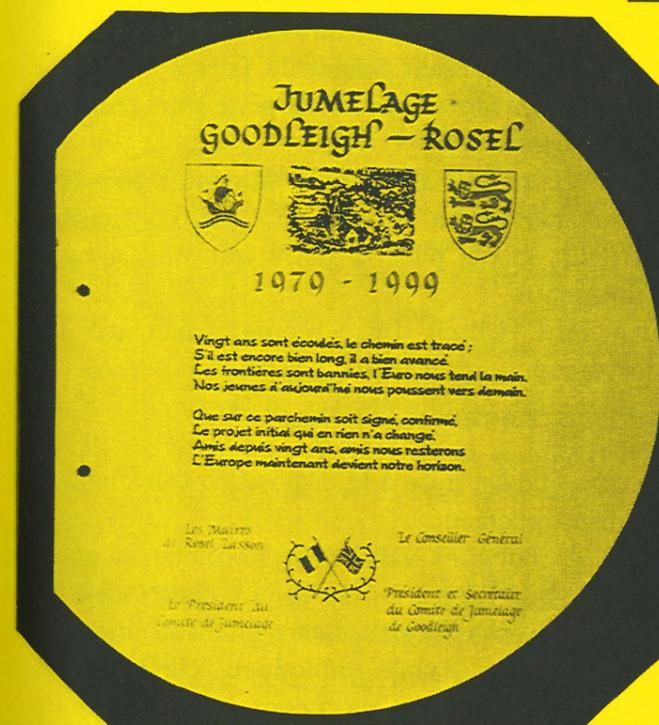
Cette année personne n'a sauté au dessus du feu de St Jean, mais c'est le feu d'artifice qui s'est envolé vers le ciel. Merci aux deux municipalités pour cette attraction. La soirée a commencé par un pique-nique, agrémenté de frites vendues pour les jeunes du Centre d'animation. D'ailleurs un grand merci à eux aussi pour leur aide précieuse tout au long de la journée jusqu'à tard dans la nuit. Après les "feux" tout le monde a pu participer à un bal populaire animé par notre célèbre "Manu" local. Le Comité des fêtes vous donne rendez-vous l'année prochaine avec le beau temps qui depuis 2 ans nous est fidèle.

FETE DE LA MUSIQUE

Le 27 juin 1999, l'école de musique a clôturé son année par un spectacle musical. Tous les élèves ont pu montrer au public les efforts fournis et le public a pu apprécier un agréable concert très varié. Les inscriptions pour l'année prochaine se feront au début du mois de septembre. Cette date vous sera communiquée comme d'habitude par voie de boîte aux lettres.

XX ème anniversaire du jumelage GOODLEIGH - ROSEL

Le village avait été particulièrement fleuri et décoré pour fêter cet anniversaire du jumelage. Des panneaux réalisés par les jeunes ornaient l'entrée du village.



CABINE TELEPHONIQUE

Après "des années" de discussions, d'avis divers et variés la cabine téléphonique offerte par nos amis de Goodleigh a été déplacée et équipée d'un téléphone qui permet bien sûr de communiquer avec l'extérieur et peut-être avec l'au-delà !!!



Après la cérémonie à l'église, les maires de Rosel et Lasson, les présidents des deux comités ont renouvelé leur engagement sous la présidence de Mr Leparquier, conseiller général, en apposant leurs signatures sur la charte réécrite par Jean-Pierre Dubert.

La magie de ce week-end, nous la devons à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à l'organisation et bien sûr à tous les twinner's.

Un grand merci à tous et c'est reparti pour 20 ans !

Le repas pris en commun sous une tente au presbytère, était animé par le groupe folklorique "Blaudes et coeffes".

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Art. 5 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 et les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Art. 6 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive (dressage, collier anti-aboiements...)

ATTENTION !!!

Pour le renouvellement des cartes d'identité prenez vos précautions, car le délai pour l'obtenir est de 1 mois. Ce long délai est dû à une grosse demande depuis l'annulation des frais.

LE DEBARQUEMENT A ROSEL

La commune de Rosel a eu la chance d'être épargnée par les combats de la Libération. En effet ainsi que témoignent Mesdemoiselles Le Ricque dans le livre de Jacques Henry : "La Normandie en Flammes" :

"Le 6 juin, vers 2 heures du matin, rappellent les narratrices, nous fûmes réveillées par le bombardement des côtes. Une heure s'était à peine écoulée que nous entendîmes un bruit de bottes. Un soldat gravissait au pas de course notre escalier. Sur le palier, il hurla d'une voix rauque des phrases hachées. Aussitôt, les portes des chambres s'ouvrirent et les six officiers et sous-officiers que nous "hébergions" se réunirent autour de lui, puis ils s'habillèrent en grande hâte et quittèrent la maison en quelques instants. Nous apprîmes par la suite que de 5 heures à 8 heures du matin, ils entassèrent dans des caisses le ravitaillement qu'ils avaient entreposé au château de Cairon.

Aussitôt après les officiers donnèrent l'ordre de faire creuser par les hommes valides de Rosel des abris individuels pour leurs troupes, dans le parc du château de Lasson."

En effet les troupes d'occupation allemandes étaient logées soit chez les habitants comme chez les Le Ricque, soit dans des maisons réquisitionnées, ce qui était le cas pour la notre qui était à cette époque une résidence secondaire.

Cette situation lui a valu le droit d'être réquisitionnée par les troupes françaises, les troupes allemandes pendant l'invasion de 1940, puis pendant l'occupation où elle devient la "komandatur" de Rosel.

Enfin après la libération elle est mise à la disposition des sinistrés du Hameau de Gruchy principalement.

Pendant l'occupation, les hommes valides de Rosel devaient se présenter tous les matins pour l'appel qui se tenait dans l'allée de tilleuls où sont maintenant les balançoires, pour la distribution du travail de la journée : creusement d'abris individuels, plantation de pieux dits de "Rommel" pour empêcher les avions ou les planeurs d'atterrir dans la plaine, etc ...

A la libération, ainsi qu'il est relaté dans le livre déjà cité :

"Vers le milieu de l'après-midi, les occupants quittèrent Rosel et Lasson pour aller prendre position à Rots. Libres, mais non pas libérés, les villageois voyaient avec tristesse des fumées noires s'élever de la ville de Caen, ravagée par un second bombardement de l'aviation alliée. Notre village semblait oublié par les belligérants, disent encore Mlles Le Ricque. Cependant par mesure de prudence, nous décidâmes de passer la nuit dans la tranchée-abri que nous avions ouverte dans le jardin. La nuit fut étonnamment calme à Rosel. Il n'en était pas de même aux environs où éclataient des fusillades et des explosions.

(suite au prochain N°)